



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/05

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCQ
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
M. Thierry PANNETIER	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Bruno VETTIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Pascal GUISET	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Vincent BOUTEMY	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
	M. Jacques LE GOFF		

<u>Absents :</u>	
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Danlèle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCQ	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

**Objet : Reprise anticipée des résultats du budget « Commune » - exercice 2018**

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Les résultats de clôture de l'exercice 2018 se soldent par :

- un excédent de fonctionnement de 3 544 792,87 €
- un déficit d'investissement de 1 639 540,45 €

Par délibération n°2017/11/06/15 en date du 6 novembre 2017, le conseil municipal avait approuvé le reversement de l'excédent du budget annexe « Lotissement Le Verger » sur le résultat du budget principal pour un montant de 126 101,72€.

Compte tenu de la validation du dernier compte de gestion pour ce budget, cet excédent peut être comptabilisé dans les résultats de l'année 2018 soit des résultats définitifs de clôture suivants :

- un excédent de fonctionnement de 3 670 894,59 €
- un déficit d'investissement de 1 639 540,45 €

Toutefois, les restes à réaliser présentent un déficit de 141 614,00 €, ce qui entraîne un besoin de financement à hauteur de 1 781 154,45€.

La reprise anticipée des résultats, avant le vote du compte administratif 2018, se présente donc comme suit :

- en déficit d'investissement (D 001) :	1 639 540,45 €
- au 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :	1 781 154,45 €
- en excédent de fonctionnement (R 002) :	1 889 740,14 €



**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-5,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu la validation des résultats de clôture de l'exercice 2018 par la trésorerie de Châteaugiron,**  
**Vu la délibération n°2017/11/06/15 du 6 novembre 2017 relative à la clôture du budget annexe « Le Verger »**  
**Vu l'exposé ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **accepte de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2018 et de les affecter sur le budget de l'exercice 2019.**


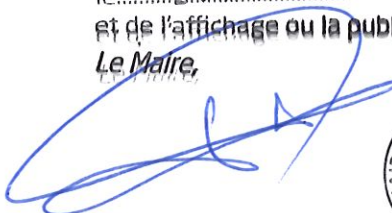
Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....20 MARS 2019.....  
et de l'affichage ou la publication  
Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/06

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
M. Thierry PANNETIER	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Bruno VETTIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Pascal GUISET	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Vincent BOUTEMY	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
	M. Jacques LE GOFF		

<i>Absents :</i>	
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir à M. Denis GATEL
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

**Objet : Vote des taux des contributions directes - année 2019**

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Lors de la création d'une commune nouvelle, le Code Général des Impôts indique que le taux des taxes locales est égal au taux moyen pondéré des communes préexistantes.

Par définition, le taux moyen pondéré résulte du rapport entre :

- d'une part, la somme des produits nets de chaque taxe comprise dans les rôles généraux établis, au titre de l'année de fusion, au profit des communes.
- d'autre part, la somme des bases nettes de ces communes.

Toutefois, compte tenu des écarts importants de taux existants entre les communes, l'article 1638 du Code général des impôts précise qu'une intégration fiscale progressive sur plusieurs années est possible.

Par délibérations n°2017/03/06/3.3 du 6 mars 2017 et n°2017/04/03/20 du 3 avril 2017, en application des dispositifs du Code Général des Impôts, le conseil municipal a approuvé les taux des taxes locales en précisant qu'un lissage sur 12 ans s'opérera pour le taux de la foncière sur les propriétés non bâties.

Pour l'année 2019, conformément à la charte de la commune nouvelle, le budget primitif prévoit un maintien des taux d'imposition existants.

En attendant l'envoi de l'état 1259 indiquant les bases prévisionnelles 2019, le produit de la fiscalité directe locale est estimé à 3 700 032 € répartis de la manière suivante :

	Taux	Bases Prévisionnelles 2019	Produit estimé
Taxe d'habitation	17,19%	11 793 255	2 027 260 €
Taxe foncière bâtie	19,91%	8 052 390	1 603 231 €
Taxe foncière non bâtie Châteaugiron	42,75%	69 384	29 661 €
Taxe foncière non bâtie Ossé	37,68%	59 957	22 592 €
Taxe foncière non bâtie Saint- Aubin	44,68%	38 691	17 287 €
<b>Total</b>		<b>20 013 676</b>	<b>3 700 032 €</b>


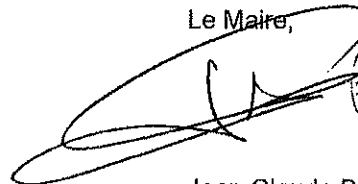
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général des Impôts,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- maintient les taux des taxes locales votés en 2018 soit :  
Taux de la taxe d'habitation : 17,19%,  
Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,91%,  
Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,38%.

Pour Copie Conforme,

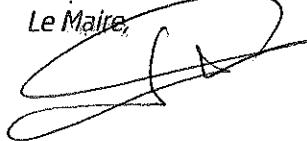
Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....14 MARS 2019.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/07

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 43

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
M. Thierry PANNETIER	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Bruno VETTER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Pascal GUISET	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Vincent BOUTEMY	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
	M. Jacques LE GOFF		

<u>Absents :</u>	
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTER	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

**Objet : Subvention de fonctionnement aux associations**

Rapporteur : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Comme chaque année, un dossier de demande de subvention a été envoyé aux associations du territoire afin de recenser l'ensemble des besoins. Les dossiers 2019 ont été complétés par les associations demandeuses et examinés par les élus des commissions concernées ainsi que ceux de la commission finances.

Outre les propositions de subventions déterminées au forfait, d'autres sont calculées au nombre d'adhérents, ou encore en fonction de projets spécifiques.

D'une manière générale, il est acté une stabilisation des subventions pour l'année 2019.

Ainsi, pour les associations sportives, la subvention est de 33 € par jeune de moins de 18 ans et pour les associations à caractère culturel de 9.87 € par adhérent.

Les commissions ont réaffirmé les principes de financement suivants :

- **Associations locales à caractère social, éducatif ou familial :**

Soutien aux actions des jeunes via le subventionnement notamment des Guides et Scouts de France, Castelkids, Confédération Syndicale des Familles de Ossé ...

Soutien aux activités et animations pour les personnes isolées et pour les aînés (club des aînés...).Reconnaissance de l'engagement au service de la population (anciens combattants, pompiers....).

Soutien à des associations d'envergure nationale avec une antenne ou des actions sur Châteaugiron (Donneurs de sang, ...).

- **Associations sportives et de loisirs :**

Favoriser l'accès et l'éducation aux sports pour les jeunes. Le montant de la subvention est basé sur le nombre de jeunes de moins de 18 ans.

Pour les unions sportives, le montant de l'attribution est complété par un subventionnement au nombre d'adhérents (0,50€/adhérent).

L'USC cyclisme bénéficie d'une aide pour l'organisation de courses notamment en ce qui concerne la sécurisation du parcours.

Les associations non rattachées aux unions sportives sont aidées sur la base de l'étude des dossiers.

- **Associations à caractère culturel et touristique :**

Soutien à diverses associations dont les objectifs sont la découverte et l'apprentissage du dessin, des arts plastiques, de la musique et de différentes cultures locales, nationales et internationales (Bagad Kastell Geron, Ecole Paul Le Flem...).

Animation et organisation d'événements sur la commune : salon Pièces Uniques, expositions photos, échanges internationaux (jumelage)...

- **Associations scolaires :**

Soutien aux sorties pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires de Châteaugiron.

- **Associations d'envergure nationale :**

Subventionnement des associations nationales de lutte contre les maladies, la précarité, ... à hauteur d'une enveloppe individuelle de 45 € pour les associations ayant fait une demande.

Le tableau joint en annexe présente l'ensemble des propositions de subventionnement des associations (Annexe 1.7).

Par ailleurs, chaque année, les prestations en nature (salle, fluide, mise à disposition de personnel...) fournies aux associations sont valorisées pour chaque association. Ces dernières doivent inclure ces aides indirectes dans leur bilan annuel.

**En leur qualité de Présidents d'association, Madame Marie AGEZ, Madame Claudine DESMET, Monsieur Georges GUYARD, Monsieur Jean-Claude MADIOT, et Monsieur Michel RENAUDIN, sont invités à ne pas prendre part au vote.**

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2311-7,**

**Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire du 16 octobre 2018,**

**Vu l'avis favorable de la commission Sport du 12 décembre 2018,**

**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 janvier 2019,**

**Vu l'avis favorable de la commission Solidarité du 13 février 2019,**

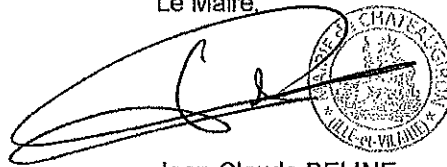
**Vu l'avis favorable de la commission Culture, Patrimoine et Tourisme du 27 février 2019,**

Après en avoir délibéré à 41 voix Pour et 2 abstentions (Madame Evelyne JAQUANNET et Monsieur Jacques LE GOFF), le Conseil municipal :

- approuve le montant des subventions attribuées à chaque association pour l'année 2019,
- valide l'inscription de ces subventions au budget primitif 2019.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....14 MARS 2019.....  
et de l'affichage ou la publication  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 14/03/2019

Reçu en préfecture le 14/03/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190311-2019\_03\_11\_07-DE



## Annexe 1 du point 7


**CHATEAUGIRON**  
 COMMUNE NOUVELLE DE CHATEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2019

Envoyé en préfecture le 14/03/2019

Reçu en préfecture le 14/03/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190311-2019\_03\_11\_07-DE

Associations	Objet	Vote 2019
<b>Associations locales à caractère social, éducatif ou familial</b>		
Castelkids	Subvention par adhérent	1 511,00
Guides de France et scouts de France	Subvention par adhérent	889,00
Club de l'Amitié	Fonctionnement- forfait	650,00
Amicale des donneurs de sang	Fonctionnement- forfait	120,00
France ADOT 35	Fonctionnement- forfait	100,00
Amicale des pompiers retraités	Fonctionnement- forfait	1 000,00
Amicale des pompiers retraités ( - 20 ans ) + veuves	Fonctionnement- forfait	180,00
ACPG CATM	Fonctionnement- forfait	150,00
AFT Burkina	Actions spécifiques	1 500,00
CSF Ossé-Subvention accueil de loisirs	Subvention d'équilibre	36 060,00
CSF Ossé-Subvention accueil jeunes	Subvention d'équilibre	5 465,00
Club de la Bonne Entente	Fonctionnement- forfait	305,00
La Malle du Pavail	Fonctionnement- forfait	80,00
Club de la Gaieté	Fonctionnement- forfait	430,00
		<b>48 440,00</b>
<b>Associations sportives et de loisirs</b>		
USC Générale	Subvention par jeune Subvention par adhérent TOTAL	42 900,00 1 129,00 44 029,00
USC Cyclisme - La Marc Gomez et course annuelle	Manifestations - forfait	1 350,00
USC Tennis de table	Actions spécifiques	750,00
Association Energym	Fonctionnement- forfait	500,00
Hawks Baseball et Softball	Fonctionnement- forfait	500,00
Châteaugiron Communauté Handball Club	Fonctionnement- forfait	400,00
Mot'Armoric	Fonctionnement- forfait	300,00
OSA	Subvention par jeune	2 871,00
USO Générale	Subvention par jeune Subvention par adhérent Subvention exceptionnelle TOTAL	264,00 94,00 42,00 400,00
Association de pêche communale Ossé	Fonctionnement- forfait	225,00
Moto Club de l'Homelais	Fonctionnement- forfait	300,00
GV-Yoga St-Aubin du Pavail	Fonctionnement- forfait	500,00
La boucle du Pavail	Fonctionnement- forfait	300,00
		<b>52 425,00</b>
<b>Associations à caractère culturel et touristique</b>		
Ecole de danse Paul le Flem	Subvention par jeune	2 201,00
La rimandelle	Fonctionnement- forfait + Subvention exceptionnelle	750,00
Bagad Kastell Geron	Manifestations - forfait + Subvention exceptionnelle	700,00
Castel'Art - salon Pièces uniques	Manifestations - convention	2 000,00
Châteaugiron - Puszczkowo	Fonctionnement- forfait	1 100,00
Fil Harmonie	Fonctionnement- forfait	60,00
Milchat'Bos	Manifestations - convention	300,00
Comité des fêtes Ossé	Actions spécifiques	270,00
Théâtre du Patis Hery	Fonctionnement- forfait	600,00
La clef des champs	Actions spécifiques	1 370,00
La Saint-Aubinoise	Fonctionnement- forfait	170,00
Pav'Art	Fonctionnement- forfait	500,00
		<b>10 021,00</b>
<b>Associations scolaires</b>		
Elémentaire publique	Subvention par élève	3 482,89
Maternelle publique	Subvention par élève	539,00
APEL Ste Croix Elementaire	Subvention par élève	2 733,71
APEL Ste Croix Maternelle	Subvention par élève	429,00
OGEC Ecole Saint-Pascal Elementaire- Ossé	Subvention par élève	709,33
OGEC Ecole Saint-Pascal Maternelle- Ossé	Subvention par élève	154,00
OGEC Ecole Saint-Jean-Baptiste Elementaire- Saint-Aubin du Pavail	Subvention par élève	350,68
OGEC Ecole Saint-Jean-Baptiste - Saint-Aubin du Pavail	Subvention par élève	85,80
Batiment CFA 22	Subvention par élève	45,00
		<b>8 529,41</b>
<b>Associations d'envergure nationale</b>		
Prévention routière 35	Fonctionnement- forfait	45,00
Association française des sclérosés en plaques	Fonctionnement- forfait	45,00
Sos Amitié	Fonctionnement- forfait	45,00
Handicap service 35	Fonctionnement- forfait	45,00
Secours populaire	Fonctionnement- forfait	45,00
ADMR Bol d'air	Fonctionnement- forfait	90,00
ATD Quart monde	Fonctionnement- forfait	45,00
Lueurs d'espoir	Fonctionnement- forfait	45,00
CIDFF 35	Fonctionnement- forfait	45,00
Association française contre les myopathies - Téléthon	Fonctionnement- forfait	45,00
Rêves de clown	Fonctionnement- forfait	45,00
Association des mutilés de la voix	Fonctionnement- forfait	45,00
Handi'Chiens	Fonctionnement- forfait	45,00
Les restos du cœur	Fonctionnement- forfait	45,00
Solidarité Paysans	Fonctionnement- forfait	45,00
Association Européennes contre le leucodystrophies (ELA)	Fonctionnement- forfait	45,00
Halte Garderie Primèveres	Fonctionnement- forfait	90,00
Le Refuge	Fonctionnement- forfait	45,00
		<b>900,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>120 315,41</b>



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/08

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF		

<u>Absents :</u>	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

**Objet : Subvention aux projets pédagogiques des écoles**

Rapporteur : Monsieur Philippe Langlois

Comme cela est évoqué dans la délibération précédente dans le paragraphe « Associations scolaires », la commune apporte chaque année une aide aux projets d'initiative pédagogique (classe de mer, de rivière, théâtre,...) des écoles publiques ou privées.

Compte tenu des orientations budgétaires, la commission vie scolaire a proposé la stabilisation du montant par élève par rapport à celui de 2018 soit :

- 2,20 € pour élève en maternelle
- 7,97 € pour un élève en élémentaire

Pour 2019, l'attribution d'une subvention aux projets pédagogiques a été généralisée à l'ensemble des écoles maternelles.

Par conséquent, les subventions pour les projets pédagogiques des écoles sont les suivantes :

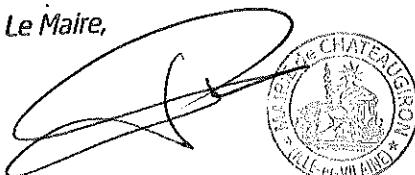
- **Ecole élémentaire la Pince Guerrière**  
Pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé d'apporter une aide de 7,97 € pour chacun des 437 enfants de l'école soit une enveloppe de **3 482,89 €** pour les projets de l'année.
- **Ecole maternelle Le Centaure**  
Pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé d'apporter une aide de 2,20 € pour chacun des 245 enfants de l'école soit une enveloppe de **539,00€**.
- **Ecole élémentaire Sainte-Croix**  
Pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé d'apporter une aide de 7,97 € pour chacun des 343 enfants de l'école soit une enveloppe de **2 733,71 €** pour les projets de l'année.
- **Ecole maternelle Sainte-Croix**  
Pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé d'apporter une aide de 2,20 € pour chacun des 195 enfants de l'école soit une enveloppe de **429,00€**.
- **Ecole élémentaire Saint-Pascal**  
Pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé d'apporter une aide de 7,97 € pour chacun des 89 enfants de l'école soit une enveloppe de **709,33 €** pour les projets de l'année.
- **Ecole maternelle Saint-Pascal**  
Pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé d'apporter une aide de 2,20 € pour chacun des 70 enfants de l'école soit une enveloppe de **154,00€**.
- **Ecole élémentaire Saint Jean-Baptiste**  
Pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé d'apporter une aide de 7,97 € pour chacun des 44 enfants de l'école soit une enveloppe de **350,68 €** pour les projets de l'année.
- **Ecole maternelle Saint Jean-Baptiste**  
Pour l'année scolaire 2018-2019, il est proposé d'apporter une aide de 2,20 € pour chacun des 39 enfants de l'école soit une enveloppe de **85,80€**.

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire du 16 octobre 2018,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 15 janvier 2019,**

**Après en avoir délibéré à 46 voix Pour et 2 Contre (Madame Evelyne JAOUANNET et Monsieur Jacques LE GOFF), le Conseil municipal :**

- **approuve ces subventions allouées aux écoles du territoire pour des projets pédagogiques de l'année scolaire 2018-2019.**

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....17 MARS 2019.....  
et de l'affichage ou la publication  
Le Maire,



Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/09

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF		

<i>Absents :</i>	
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marlon BELLIARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

**Objet : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Rapporteur : Madame Isabelle PLANTIN

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé pour partie par une subvention communale.

Ainsi, pour 2019, le CCAS a demandé une subvention de 5 500 € correspondant à diverses actions :

- Subvention pour le repas des personnes âgées :	4 000€
- Subvention pour la mise en œuvre des navettes en faveur des personnes âgées :	1 500€

Le montant de cette subvention sera imputé sur la ligne budgétaire 657362.

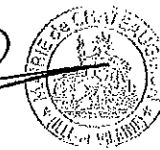

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le montant des subventions à verser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2019.


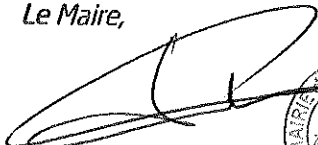
Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....14 MARS 2019.....  
et de l'affichage ou la publication  
Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/10

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF		

<u>Absents :</u>	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

**Objet : Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques**

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Le coût d'un élève de l'école publique est déterminé à partir de la moyenne des dépenses de fonctionnement des trois derniers exercices rapportée à la moyenne des effectifs des trois dernières années scolaires.

Ainsi, pour l'année 2019, le coût d'un élève :

- de l'école maternelle s'élève à **1 113,64 €** (pour mémoire : 1 074,37 € en 2018)
- de l'école élémentaire s'élève à **369,73 €** (pour mémoire : 384,68 € en 2018)

Lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la commune de résidence, si elle a donné son accord à la scolarisation, doit participer aux charges de fonctionnement de ces élèves.

Cette participation est calculée en fonction des dépenses de fonctionnement des écoles à l'exception des dépenses relatives aux activités périscolaires.

A la rentrée de septembre 2018, il a été recensé :

- 14 élèves à l'école maternelle publique
- 16 élèves à l'école élémentaire publique

résidant à l'extérieur de Châteaugiron et donnant lieu à une participation financière de leur commune.

La recette attendue à ce titre est de l'ordre de 21 965 €.


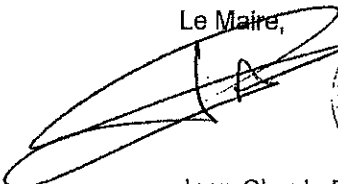
**Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L.212-8,**

**Après en avoir délibéré à 46 voix Pour et 2 Contre (Madame Evelyne JAOUANNET et Monsieur Jacques LE GOFF), le Conseil municipal :**

- valide le montant de la participation par élève correspondant au coût élève des communes de résidence pour les élèves résidant à l'extérieur de Châteaugiron,
- autorise Monsieur le Maire à ordonner le recouvrement des participations des communes.

Pour Copie Conforme,


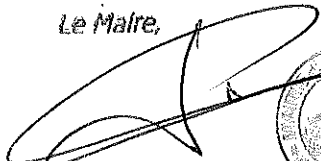
Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le..... 14 MARS 2019.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/11

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
M. Thierry PANNETIER	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Bruno VETTIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Pascal GUISET	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Vincent BOUTEMY	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
	M. Jacques LE GOFF		

<u>Absents :</u>	
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marlon BELLARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

**Objet : Répartition des charges du RASED - année 2019**

Rapporteur : Madame Laëtitia MIRALLES

Le service du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) est implanté à Châteaugiron et accueille des élèves des communes dont la liste est dressée ci-dessous.

Les dépenses de ce service sont payées sur le budget communal de Châteaugiron et ensuite réparties annuellement entre les dix communes en fonction des effectifs des écoles de chaque commune (effectifs transmis par l'Inspection académique).



Pour l'année 2019, au vu des dépenses 2018, la contribution des communes sera de 0,229305 € par élève soit :

COMMUNES	EFFECTIFS	CONTRIBUTION
ACIGNE	495	113,51 €
BRECE	239	54,80 €
CESSON-SEVIGNE	948	217,38 €
CHATEAUGIRON	682	156,39 €
NOYAL SUR-VILAINE	383	87,82 €
DOMLOUP	331	75,90 €
NOUVOITOU	291	66,73 €
SAINT ARMEL	219	50,22 €
THORIGNE-FOUILLARD	571	130,93 €
VERN SUR SEICHE	490	112,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>4649</b>	<b>1 066,04 €</b>

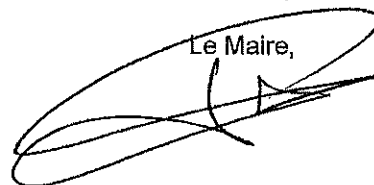

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu le Code de l'Education et notamment l'article D.321-9,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le coût de fonctionnement du RASED par élève ainsi que la répartition entre les communes,
- autorise le Maire à ordonner le recouvrement des participations des communes.



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

Terminé exécutoire par le maire,  
 compte-tenu de la réception en préfecture  
 le.....14 MARS 2019.....  
 et de l'affichage ou la publication  
 Le Maire,



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/12

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF		

<i>Absents :</i>	
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTER	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

Objet : Dotations aux écoles privées

Rapporteur : Monsieur Denis GATEL

❖ **Dotations de fonctionnement**

*Ecoles maternelles privées*

La dotation accordée en 2019 est calculée sur la base du coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique maternelle de Châteaugiron (1 113,64 €) appliquée aux seuls élèves domiciliés sur le territoire de la commune nouvelle.

A la rentrée de septembre 2018, le montant des dotations à destination des écoles maternelles privées du territoire de Châteaugiron se présente comme suit :

	Ecole Sainte-Croix	Ecole Saint-Pascal	Ecole Saint-Jean-Baptiste
Nombre d'élèves Castelgironnais	159	67	34
Montant dotation 2019	177 068,76€	74 613,88€	37 863,76€

Ainsi, la dotation pour l'année scolaire 2018-2019 pour les écoles maternelles privées s'élève à **289 546,40 €**.

#### Ecoles élémentaires privées

La dotation accordée en 2019 est calculée sur la base du coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique élémentaire de Châteaugiron (369,73 €) appliquée aux seuls élèves domiciliés sur le territoire de la commune nouvelle.

A la rentrée de septembre 2018, le montant des dotations à destination des écoles élémentaires privées du territoire de Châteaugiron se présente comme suit :

	Ecole Sainte-Croix	Ecole Saint-Pascal	Ecole Saint-Jean-Baptiste
Nombre d'élèves Castelgironnais	276	86	44
Montant dotation 2019	102 045,48€	31 796,78€	16 268,12€

Ainsi, la dotation pour l'année scolaire 2018-2019 pour les écoles élémentaires privées s'élève à **150 110,38 €**.

#### ❖ Contribution sociale pour la restauration scolaire des écoles privées

##### Ecoles privées Sainte-Croix

Par convention établie en 2009, renouvelée en 2015 et 2018, la commune accordait à l'école privée Sainte-Croix une subvention à caractère social pour les élèves de Châteaugiron d'un montant annuel de 4 550 €. Compte tenu des futurs travaux de construction d'une cuisine scolaire, il est proposé de renouveler cette contribution sociale à hauteur de 4 550€ pour une année soit en 2019. Ce renouvellement donnera lieu à la signature d'une convention entre les parties. La convention est jointe à la note de synthèse (annexe 1.12).

##### Ecoles privées Saint-Pascal

Selon la délibération du 5 septembre 2016 du conseil municipal de Ossé, la participation financière pour les frais de cantine est de 0,20€ par repas servis. Lors de la création de la commune nouvelle, une diminution progressive de cette participation a été décidée compte tenu de la mise à disposition de la salle polyvalente. Pour l'année 2019, elle est donc proposée à 0,10 € par repas servis soit un budget estimé à hauteur de 1 500€.

##### Ecoles privées Saint-Jean-Baptiste

Par délibération n°2017/03/06/3.9 en date du 6 mars 2017, le conseil municipal a acté une participation financière de 0.10€ par repas servis. Il est proposé de conserver le même montant unitaire pour l'année 2019 soit une aide annuelle estimée à 800€.

De plus, il est proposé au conseil municipal d'attribuer une contribution aux écoles privées Saint-Pascal et Saint-Jean-Baptiste dans le cadre d'une aide au fonctionnement de la restauration scolaire. Cette dernière correspond à la valorisation d'une mise à disposition d'un agent pour une durée d'une heure par jour scolaire soit un budget estimé à 2 304€ par école. L'attribution de cette contribution donnera lieu à la signature d'une convention entre les parties.

La convention est jointe à la note de synthèse (annexe 2.12)

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu le Code de l'Education et notamment les articles L. 442-5 et R. 442-44,**

**Vu les contrats d'association signés entre l'Etat et les écoles privées maternelles et élémentaires Sainte Croix, Saint Pascal et Saint Jean-Baptiste,**

**Vu l'avis favorable de la commission Vie scolaire du 16 octobre 2018,**


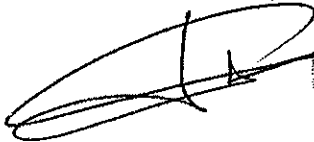
**Vu l'avis favorable de la commission finances du 19 février 2019,**

**Après en avoir délibéré à 47 voix Pour et 1 Abstention (Madame Evelyne JAOUANNET), le Conseil municipal :**

- approuve l'attribution de ces dotations aux écoles maternelles et élémentaires privées calculées selon le coût de fonctionnement d'un élève de l'école publique,
- approuve les modalités de calcul de la contribution sociale pour la restauration scolaire pour les trois écoles maternelles et élémentaires privées du territoire,
- autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions relatives à l'attribution de ces dotations et contributions.
- autorise Monsieur Le Maire à procéder au versement de ces dotations et des contributions sociales.

Pour Copie Conforme,


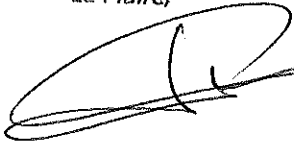
Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le ..... 17 MARS 2019 .....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 14/03/2019

Reçu en préfecture le 14/03/2019

Affiché le

iD : 035-200064483-20190311-2019\_03\_11\_12-DE



**CHÂTEAUGIRON**  
COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL



## CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION SOCIALE A L'ECOLE PRIVEE SAINTE-CROIX

### Entre :

- **La commune de Chateaugiron** représentée par Monsieur le Maire Jean-Claude BELINE, Hôtel de ville, 35410 CHATEAUGIRON, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°2018/03/12/4.8 du 11 mars 2019,

ci-après désignée "**la commune**"

### Et

- **L'Ecole primaire privée sous contrat Sainte-Croix** représentée par le Président de l'OGEC, Monsieur LE SECH Yannick, 3 rue du Prieuré BP 26, 35410 CHATEAUGIRON,

ci-après désignée "**l'école**"

### Préambule

**Considérant** que la commune est dans l'incapacité actuelle d'accueillir au restaurant municipal des élèves de l'école privée Sainte-Croix,

**Il a été convenu :**

### Article 1      **Objectif de la convention**

La commune de Châteaugiron accorde à l'école une subvention à caractère social pour les élèves castelgironnais d'un montant annuel de 4 550 euros pour l'année 2019.

### Article 2      **Modalités de paiement**

La contribution est versée annuellement en une seule fois au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année civile selon les modalités comptables en vigueur.

L'école devra transmettre un relevé d'identité bancaire pour valider le versement.

### Article 3      **Renouvellement**

Le renouvellement de la convention pourra être envisagé en fonction des critères suivants :

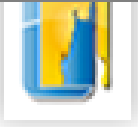
- L'évolution du nombre d'élèves des écoles élémentaires et maternelles privées
- La capacité d'accueil du restaurant municipal

Envoyé en préfecture le 14/03/2019

Reçu en préfecture le 14/03/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190311-2019\_03\_11\_12-DE



Fait en deux exemplaires originaux.

A Châteaugiron, le xx mars 2019

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

A Châteaugiron, le

Le Président de l'OGEC,

Yannick LE SECH

**CONVENTION FINANCIERE  
POUR L'ATTRIBUTION D'UNE CONTRIBUTION  
SOCIALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

**Entre :**

- **La commune de Chateaugiron** représentée par Monsieur le Maire Jean-Claude BELINE, Hôtel de ville, 35410 CHATEAUGIRON, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°xx du 11 mars 2019,

ci-après désignée "**la commune**"

**Et**

- **L'Ecole primaire privée sous contrat xx** représentée par le Président de l'OGEC, 35410 CHATEAUGIRON,

ci-après désignée "**l'école**"

**Préambule**

**Considérant** que l'école privée sous contrat XX propose et organise de manière autonome la restauration des élèves durant la pause méridienne,

**Considérant** que l'article L533-1 du code de l'éducation prévoit que les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération de l'établissement d'enseignement qu'il fréquente,

**Il a été convenu :**

**Article 1      Objectif de la convention**

La commune de Châteaugiron accorde à l'école une contribution à caractère social relative à une aide à la restauration scolaire. Le montant annuel de cette aide correspond à la valorisation d'une mise à disposition d'un agent municipal affecté au service en salle à hauteur d'une heure par jour scolaire. Cette valorisation s'établit en fonction du coût horaire réel de l'agent plafonné à 16 €.

**Article 2      Engagements de l'école**

L'école s'engage à affecter intégralement cette contribution sociale au fonctionnement de la restauration scolaire durant la pause méridienne.

**Article 3      Modalités de paiement**

La contribution est versée annuellement en une seule fois au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année civile selon les modalités comptables en vigueur.

L'école devra transmettre un relevé d'identité bancaire pour valider le versement.



**Article 4      Durée et renouvellement de la contribution**

La convention financière est signée pour l'année scolaire 2018-2019.  
Cette dernière peut être renouvelée sur validation du conseil municipal pour la prochaine année scolaire.  
La reconduction devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Châteaugiron, le XX mars 2019

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

A Châteaugiron, le

Le Président de l'OGEC,



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/13

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF		

Absents :	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

Objet : Rue de Rennes : modification n°9 de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 23)

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Par délibération en date du 7 décembre 2011, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour l'aménagement de la rue de Rennes (opération 23) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Pour 2019, bien que les travaux soient achevés, l'opération n'est pas « comptablement » clôturée. Ainsi, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

Aménagement rue de Rennes												
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - modification n°9 - 11 mars 2019												
DEPENSES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAUX
Mairies d'œuvre et autres missions	9 395,44	71 702,54	16 808,60	20 840,48	43 628,15	0,00	3 088,20	33 460,01	2 457,77		1 000,00	202 377,19
Travaux d'aménagement - Tranche Ferme			157 471,02	295 940,37	5 628,20	0,00						460 039,59
Tranche conditionnelle 1				741 828,43	30 581,04							772 410,47
Tranche conditionnelle 2				441,75	2,59			473 031,20	27 344,58		50 000,00	550 820,11
Tranche conditionnelle 3					313 777,32							313 777,32
<b>TOTAUX</b>	<b>9 395,44</b>	<b>71 702,54</b>	<b>174 279,62</b>	<b>1 060 052,03</b>	<b>393 615,29</b>	<b>0,00</b>	<b>3 088,20</b>	<b>606 491,21</b>	<b>29 802,35</b>	<b>0,00</b>	<b>51 000,00</b>	<b>2 299 424,68</b>

Les travaux d'aménagement sont arrivés à leur terme mais les décomptes définitifs (DGD) des entreprises ne sont pas tous parvenus en mairie nécessitant l'inscription de crédits au budget de l'exercice 2019.

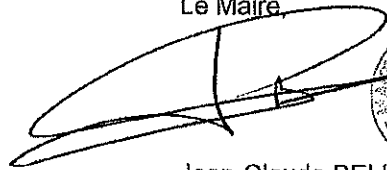

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu les délibérations n°2011-10-13 du 7 décembre 2011, n° 2012-3-2.9 du 29 mars 2012, n°2013-03-3.10 du 28 mars 2013, n°2014-02-1.12 du 19 février 2014, n° 2015-03-21 du 26 mars 2015, n° 2016-02-2.11 du 25 février 2016, n° 2016-22-12-03 du 22 décembre 2016, n°2017/03/06/3.11 du 6 mars 2017 et n°2018/03/12/4.11 du 12 mars 2018 portant création et modification de cette AP/CP,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2019,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

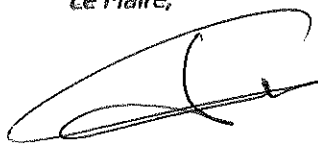

- **approuve la modification n° 9 de cette AP/CP opération 23 « Aménagement de la Rue de Rennes » qui sera annexée au Budget 2019.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

  
  
Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....14.....MARS.....2019.....  
et de l'affichage ou la publication  
Le Maire,



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/14

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF		

<u>Absents :</u>	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

**Objet : Avenue de Piré : modification n°8 de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 25)**

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Par délibération n° 2012-10-7 en date du 14 décembre 2012, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour l'aménagement de l'avenue de Piré (opération 25) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Pour 2019, bien que les travaux soient achevés, l'opération n'est pas « comptablement » clôturée. Ainsi, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

Aménagement Avenue de Piré								
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - modification n°8 -11 mars 2019								
DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	48 914,17	60 427,17	28 987,30	1 513,79	6 879,50	29 226,38	2 000,00	177 948,31
Travaux d'aménagement	0,00	73 922,64	1 007 305,22	34 232,80	107 722,97	722 684,67	280 000,00	2 225 868,30
<b>TOTAUX</b>	<b>48 914,17</b>	<b>134 349,81</b>	<b>1 036 292,52</b>	<b>35 746,59</b>	<b>114 602,47</b>	<b>751 911,05</b>	<b>282 000,00</b>	<b>2 403 816,61</b>

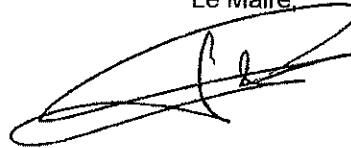
**Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu les délibérations n° 2012-10-7 en date du 14 décembre 2012, n°2013-03-3.12 du 28 mars 2013, n° 2014-02-1.13 du 19 février 2014, n° 2014-11-06 du 3 novembre 2014, n° 2015-03-22 du 26 mars 2015, n°2016-02-2.12 du 25 février 2016, n°2017/03/06/3.12 du 6 mars 2017, n°2018/03/12/4.12 du 12 mars 2018 portant création et modification de cette AP/CP,  
Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2019,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **approuve la modification n° 8 de cette AP/CP opération 25 « Avenue de Piré » qui sera annexée au Budget 2019.**

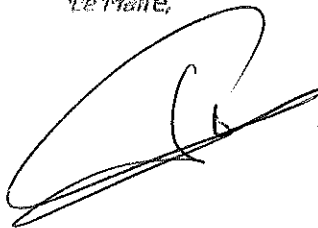
Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

à être exécuté par le maire,  
après envoi de la réception en préfecture  
le 14 MARS 2019  
et de l'affichage ou la publication  
Le Maire,





Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/15

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF		

<i>Absents :</i>	
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

**Objet : Amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire La Pince Guerrière : modification n°7 de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 27)**

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Par délibération n°2013-11-08 en date du 19 décembre 2013, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour l'amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire La Pince Guerrière (opération 27) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 14/03/2019

Reçu en préfecture le 14/03/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190311-2019\_03\_11\_15-DE

Pour 2019, compte-tenu de l'avancée des travaux à savoir la réalisation de la tranche 4 actuellement en cours, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

<b>Amélioration des performances énergétiques - LPG</b>								
<b>Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - modification n°7 - 11 mars 2019</b>								
DEPENSES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	289,92	37 958,40	56 549,87	30 325,98	40 549,59	996,16		166 669,90
Travaux d'aménagement		0,00	376 899,84	795 105,87	584 424,43	306 822,99	295 000,00	2 368 263,13
Location classes mobiles				25 453,80	17 039,12			42 482,92
Matériel			1 961,40	2 714,40	3 956,92	2 996,20		11 628,92
<b>TOTAUX</b>	<b>289,92</b>	<b>37 958,40</b>	<b>435 411,11</b>	<b>853 600,03</b>	<b>645 970,06</b>	<b>310 816,35</b>	<b>295 000,00</b>	<b>2 679 044,87</b>

Il convient de préciser que ces travaux sont subventionnés à la fois par la Communauté de communes dans le cadre des fonds de concours, et l'Etat via notamment la dotation d'équipement des territoires ruraux et le département.

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2311-3 et R 2311-9,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**

**Vu les délibérations n°2013-11-08 en date du 19 décembre 2013, n° 2014-02-1.14 du 19 février 2014, n° 2014-09-08 du 28 août 2014, n° 2015-03-23 du 26 mars 2015, n° 2016- 02-2.13 du 25 février 2016, n°2017/03/06/3.13 du 6 mars 2017 et n°2018/03/12/4.13 du 12 mars 2018 portant création et modification de cette AP/CP,**

**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2019,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- approuve la modification n°7 de cette AP/CP opération 27 « Amélioration des performances énergétiques de l'école élémentaire La Pince Guerrière » qui sera annexée au Budget 2019.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture

le 14 MARS 2019  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



Extrait du registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/16

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Vincent CROCC	
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	
M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF		

<u>Absents :</u>	
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

Objet : Réfection des lucarnes du château : modification n°5 de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 28)

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude BELINE

Par délibération n° 2014-02-1.15 en date du 19 février 2014, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour la réfection des lucarnes du château (opération 28) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

En effet, dans le cadre de l'entretien du château, un diagnostic, réalisé en 2011, préconisait de programmer la réfection des lucarnes du château.

Ces travaux de réfection des lucarnes et de la toiture se déroulent en 6 phases étalées sur 3 ans (2018-2019-2020).

Après les phases n°1 et 2 sur l'année 2018, le budget 2019 prévoit la réalisation des phases n°3 et 4.



Afin d'optimiser la programmation des dépenses liées à la réfection des lucarnes et de la toiture du château, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

Réfection des lucarnes du château									
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement -modification n°5 - 11 mars 2019									
DEPENSES	2011	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAUX
Etudes	19 886,58			3504,00					23 390,58
Maitrise d'œuvre et autres missions			461,59	9 312,00	48 863,00	13 948,58	48 000,00	32 000,00	152 586,17
Travaux d'aménagement						363 646,50	635 000,00	340 000,00	1 338 646,50
<b>TOTAUX</b>	<b>19 886,58</b>	<b>0,00</b>	<b>461,59</b>	<b>12 816,00</b>	<b>48 863,00</b>	<b>377 595,08</b>	<b>683 000,00</b>	<b>372 000,00</b>	<b>1 614 622,26</b>

Il convient de souligner que des demandes de subventions seront formulées auprès de l'Etat (DRAC), la Région et la Communauté de communes au titre des fonds de concours (20 % du montant HT total).

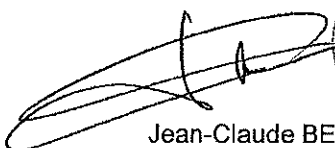
**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,**  
**Vu l'Instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu la délibération n° 2014-02-1.15 en date du 19 février 2014, n° 2015-03-24 du 26 mars 2015, n° 2016-02-2.14 du 25 février 2016, n° 2017/03/06/3.14 du 6 mars 2017 et n° 2018/03/12/4.14 du 12 mars 2018 portant création et modification de cette AP/CP,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2019,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la modification n°5 de cette AP/CP opération 28 « Réfection des lucarnes du château » qui sera annexée au Budget 2019.

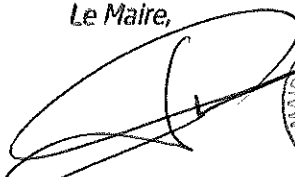
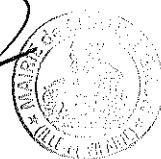
Pour Copie Conforme,

Le Maire,

  
 Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
 compte-tenu de la réception en préfecture  
 le.....14 MARS 2019.....  
 et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/17

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<b>Présents :</b>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF		

<b>Absents :</b>	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

**Objet : Construction de locaux et de vestiaires au stade de football de Châteaugiron : modification n°4 de l'Autorisation de Programme-Crédits de Paiement (opération 30)**

Rapporteur : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Par délibération n° 2016-22-12-04 en date du 22 décembre 2016, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour la construction de locaux et de vestiaires au stade de football (opération 30) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Le budget 2019 prévoit la réalisation des travaux de la tranche conditionnelle correspondant à la construction d'un vestiaire.

Afin d'optimiser la programmation des dépenses liées à cette opération, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

<b>CONSTRUCTION DE LOCAUX ET DE VESTIAIRES AU STADE DE FOOTBALL</b>					
<b>Autorisation de Programme / Crédits de Paiement -modification n°4 -11 mars 2019</b>					
DEPENSES	2016	2017	2018	2019	TOTAUX
Maitrise d'œuvre et autres missions	993,60	17 211,61	14 492,88	6 000,00	38 698,09
Clôtures		22 089,17			22 089,17
Travaux - 1ère tranche			174 336,06		174 336,06
Travaux-2ème tranche				165 000,00	165 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>993,60</b>	<b>39 300,78</b>	<b>188 828,94</b>	<b>171 000,00</b>	<b>400 123,32</b>

Il convient de préciser que des demandes de subventions ont été formulées auprès de l'Etat, la Fédération Française de Football et la Communauté de communes au titre des fonds de concours (20 % du montant HT total).

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu les délibérations n° 2016-22-12-04 en date du 22 décembre 2016, n°2017/03/06/3.15 du 6 mars 2017, n°2018/03/12/4.15 du 12 mars 2018 et n° 2018/12/17/18 du 17 décembre 2018 portant création et modification de cette AP/CP,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2019,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- approuve la modification n°4 de cette AP/CP opération 30 « Construction de locaux et de vestiaires au stade de football » qui sera annexée au Budget 2019.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
 compte-tenu de la réception en préfecture  
 le ..... 17 MARS 2019 .....  
 et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/18

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF		

<i>Absents :</i>	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	Mme Marlon BELLARD absente sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

**Objet : Extension de la salle de la Gironde : modification n°2 de l'autorisation de programme-crédits de paiement (opération 31)**

Rapporteur : Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

Par délibération n°2017/03/06/3.16 en date du 6 mars 2017, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour les travaux d'extension de la salle de la Gironde (opération 31) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Après les études de programmation, le budget 2019 prévoit la réalisation des études du maître d'œuvre pour un début de construction au cours du dernier trimestre.

Afin d'optimiser la programmation des dépenses liées à cette opération, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

EXTENSION SALLE DE LA GIRONDE						
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement -modification n° 2- 11 mars 2019						
DEPENSES	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAUX
Etude de programmation	0,00	17 096,40				17 096,40
Maîtrise d'œuvre et autres missions			300 000,00	150 000,00	50 000,00	500 000,00
Travaux			170 000,00	1 190 000,00	340 000,00	1 700 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>17 096,40</b>	<b>470 000,00</b>	<b>1 340 000,00</b>	<b>390 000,00</b>	<b>2 217 096,40</b>

Il convient de préciser que des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, le Département et la Communauté de communes au titre des fonds de concours.

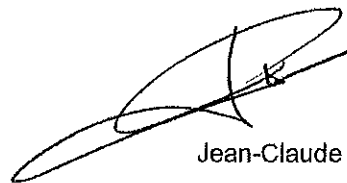

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu la délibération n°2017/03/06/3.16 en date du 6 mars 2017 et n° 2018/03/12/4.16 du 12 mars 2018 portant création et modification de cette AP/CP,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2019,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la modification n°2 de cette AP/CP opération 31 « Extension de la salle de la Gironde » qui sera annexée au Budget 2019.

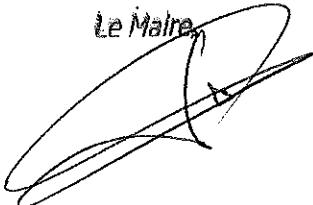

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

   
 Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
 compte-tenu de la réception en préfecture  
 le 14 MARS 2019.....  
 et de l'affichage ou la publication

Le Maire,



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/19

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
M. Thierry PANNETIER	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Bruno VETTIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Pascal GUISSSET	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Vincent BOUTEMY	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
	M. Jacques LE GOFF		

<i>Absents :</i>	
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

**Objet :** Construction du pôle enfance jeunesse culture à Ossé - tranche médiathèque : modification n°4 de l'Autorisation de Programme-Crédits de Paiement (opération 32)

Rapporteur : Monsieur Joseph MÉNARD

Par délibération n° 2016-89 en date du 05 décembre 2016, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour la construction du pôle enfance jeunesse culture pour la partie médiathèque (opération 32) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Pour 2019, bien que les travaux soient achevés, l'opération n'est pas « comptablement » clôturée. Ainsi, il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

<b>CONSTRUCTION POLE ENFANCE JEUNESSE CULTURE</b>					
<b>Autorisation de Programme / Crédits de Paiement -modification n°4 -11 mars 2019</b>					
DEPENSES	2016	2017	2018	2019	TOTAUX
Maîtrise d'œuvre et autres missions	0,00	19 701,75	10 042,82	25 000,00	54 744,57
Travaux - Tranche conditionnelle		657 891,67	278 423,89	20 850,00	957 165,56
Mobiller + informatique		0,00	50 496,69		50 496,69
Matériel			2 813,81		2 813,81
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>677 593,42</b>	<b>341 777,21</b>	<b>45 850,00</b>	<b>1 065 220,83</b>

Par ailleurs, il convient de préciser que ces travaux sont subventionnés par la Communauté de communes, l'Etat et le département.

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu les délibérations n°2016-89 en date du 05 décembre 2016, n°2017/03/06/3.17 du 6 mars 2017,**  
**n°2018/03/12/4.17 du 12 mars 2018 et n°2018/12/17/19 du 17 décembre 2018 portant création et**  
**modification de cette AP/CP,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2019,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **approuve la modification n°4 de cette AP/CP opération 32 « Construction du pôle enfance jeunesse culture-tranche médiathèque » qui sera annexée au Budget 2019.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
 compte-tenu de la réception en préfecture  
 le 11 MARS 2019  
 et de l'affichage ou la publication  
 Le Maire,



Extrait du registre des délibérations du  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/20

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 37  
Nombre de votants : 48

Date de convocation :  
01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<i>Présents :</i>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUIJSET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF		

<i>Absents :</i>	
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÜN	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

Objet : Remplacement des menuiseries extérieures à l'école Ex-Paul Féval : modification n°1 de l'Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (opération 33)

Rapporteur : Monsieur Philippe LANGLOIS

Par délibération n°2018/03/12/4.18 en date du 12 mars 2018, le Conseil municipal a créé une Autorisation de Programme – Crédits de Paiement (AP-CP) pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Ex-Paul Féval (opération 33) permettant la planification du financement de cette opération sur le fondement des articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.



Suite à une modification du planning, le début des travaux initialement prévu en 2018 a été reporté au printemps 2019. Ainsi, les deux premières tranches de travaux se dérouleront en 2019 et la dernière tranche en 2020. Il est nécessaire d'ajuster les crédits de dépenses (exprimés en TTC) comme suit :

**REPLACEMENT MENUISERIES EXTERIEURES EX-P.FEVAL**  
**Autorisation de Programme / Crédits de Paiement - Modification n°1 - 11 mars 2019**

DEPENSES	2018	2019	2020	TOTAUX
Maîtrise d'œuvre et autres missions	316,51			316,51
Travaux		82 000,00	29 000,00	111 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>316,51</b>	<b>82 000,00</b>	<b>29 000,00</b>	<b>111 316,51</b>

Il convient de préciser que des subventions ont été sollicitées auprès de la Communauté de communes au titre des fonds de concours et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

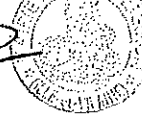
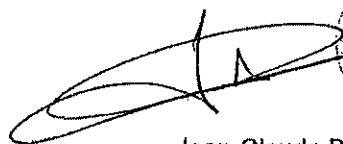
**Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu la délibération n°2018/03/12/4.18 en date du 12 mars 2018 portant création de cette AP/CP,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2019,**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la modification n°1 de cette autorisation de programme/crédit de paiement opération n°33 « Remplacement des menuiseries extérieures Ex-Paul Féval » qui sera annexée au Budget 2019.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le 14 MARS 2019  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190311-BP2019COMMUNE-BF

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 mars 2019

N° 2019/03/11/21

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 37

Nombre de votants : 48

Date de convocation :

01 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf le onze mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

<u>Présents :</u>			
M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Vincent CROCC
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN	M. Philippe LANGLOIS	Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL	Mme Isabelle PLANTIN
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Daniel MARCHAND	Mme Sophie BRÉAL
M. Thierry PANNETIER	Mme Morgan VIDAL	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
M. Bruno VETTIER	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE	M. Michel RENAUDIN
M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	M. Jean-Claude MADIOT	Mme Sandrine PERRIER
M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON	Mme Chrystelle HERNANDEZ	Mme Evelyne JAOUANNET
M. Vincent BOUTEMY	M. Jacques LE GOFF		

<u>Absents :</u>	
M. Christian NIEL absent qui donne pouvoir à M ; Yves RENAULT	M. Christian BERNARD absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Marie-Odile BOIVIN absente sans pouvoir
M. Dominique PELHATE absent sans pouvoir	Mme Danièle BOTTE absente qui donne pouvoir M. Denis GATEL
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
Mme Séverine MAYEUX absente qui donne pouvoir à M. Vincent CROCC	Mme Laurence VILLENAVE absente sans pouvoir
Mme Chantal LOUIS absente qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Jean-Marc ERNAULT absent qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-François PROVOST absent qui donne pouvoir à Mme Sandrine PERRIER	Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN absent qui donne pouvoir à Mme Magalie DOUARCHE SALAÛN	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Monsieur Jean-Claude LEPRETRE

Objet : Vote du budget primitif « Commune » - exercice 2019

Rapporteur : Monsieur Yves RENAULT

Le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2019 s'élève globalement à 18 419 218,00 € répartis en deux sections qui s'équilibrent comme suit :

- section de fonctionnement : 10 418 994,00 €  
- section d'investissement : 8 000 224,00 €

Des extraits des documents budgétaires 2019 sont joints à la note de synthèse, consultables dans leur intégralité en Mairie (Annexes 1.21, 2.21, 3.21 et 4.21).

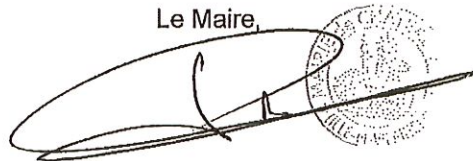
**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 et suivants,**  
**Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,**  
**Vu la délibération n° 2019/02/04/07 du 04 février 2019 portant sur le débat d'orientation budgétaire 2019,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances du 19 février 2019,**

**Après en avoir délibéré à 46 voix Pour et 2 Contre (Madame Evelyne JAOUANNET et Monsieur Jacques LE GOFF), le Conseil municipal :**

- **vote le budget primitif « Commune » pour l'exercice 2019.**

Pour Copie Conforme,

Le Maire,



Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....20 MARS 2019.....  
et de l'affichage ou la publication  
*Le Maire,*



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Annexe 1 du point 21

**COMMUNE - COMMUNE DE CHATEAUGIRON (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20006448300015

POSTE COMPTABLE : trésorerie de chateaugiron

**M. 14**

**Budget primitif (projet de budget)**

**voté par nature**

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2019

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	35
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	40
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	68
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	105
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	106
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	107
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	109
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	110
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	111
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	112
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	113

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	114

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

AT

#### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	10 418 994,00	8 529 253,86
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	0,00	0,00
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 889 740,14
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>10 418 994,00</b>	<b>10 418 994,00</b>

#### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	6 009 867,55	7 791 022,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	350 816,00	209 202,00
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif) 1 639 540,45	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>8 000 224,00</b>	<b>8 000 224,00</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>18 419 218,00</b>	<b>18 419 218,00</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

AZ

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 471 376,00	0,00	2 434 591,00	0,00	2 434 591,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 935 228,00	0,00	3 931 218,00	0,00	3 931 218,00
014	Atténuations de produits	1 500,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	822 243,75	0,00	826 992,19	0,00	826 992,19
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 230 347,75</b>	<b>0,00</b>	<b>7 193 801,19</b>	<b>0,00</b>	<b>7 193 801,19</b>
66	Charges financières	123 000,00	0,00	111 000,00	0,00	111 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	9 560,00	0,00	9 560,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 371 347,75</b>	<b>0,00</b>	<b>7 324 361,19</b>	<b>0,00</b>	<b>7 324 361,19</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 534 454,25		2 809 805,81	0,00	2 809 805,81
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	255 221,00		284 827,00	0,00	284 827,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 789 675,25</b>		<b>3 094 632,81</b>	<b>0,00</b>	<b>3 094 632,81</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10 161 023,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 418 994,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 418 994,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>10 418 994,00</b>
--	----------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	65 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	761 390,74	0,00	824 910,86	0,00	824 910,86
73	Impôts et taxes	4 859 041,00	0,00	5 088 481,00	0,00	5 088 481,00
74	Dotations et participations	2 013 668,00	0,00	2 057 632,00	0,00	2 057 632,00
75	Autres produits de gestion courante	227 650,00	0,00	241 160,00	0,00	241 160,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>7 926 749,74</b>	<b>0,00</b>	<b>8 292 183,86</b>	<b>0,00</b>	<b>8 292 183,86</b>
76	Produits financiers	440,00	0,00	4 020,00	0,00	4 020,00
77	Produits exceptionnels	58 050,00	0,00	61 050,00	0,00	61 050,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>7 985 239,74</b>	<b>0,00</b>	<b>8 357 253,86</b>	<b>0,00</b>	<b>8 357 253,86</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	203 072,00		172 000,00	0,00	172 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>203 072,00</b>		<b>172 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 188 311,74</b>	<b>0,00</b>	<b>8 529 253,86</b>	<b>0,00</b>	<b>8 529 253,86</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 889 740,14</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>10 418 994,00</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>
---

2 922 632,81

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.



(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des rés.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(6) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040.*

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	216 085,00	91 980,72	185 780,00	0,00	277 760,72
204	Subventions d'équipement versées	63 000,00	0,00	63 000,00	0,00	63 000,00
21	Immobilisations corporelles	328 656,00	13 604,89	703 987,00	0,00	717 591,89
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 589 381,00	245 230,39	4 371 850,00	0,00	4 617 080,39
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 197 122,00</b>	<b>350 816,00</b>	<b>5 324 617,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 675 433,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	900,00	0,00	2 900,00	0,00	2 900,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	600,00	0,00	600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	482 950,70	0,00	486 150,55	0,00	486 150,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	0,00	10 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>493 850,70</b>	<b>0,00</b>	<b>499 650,55</b>	<b>0,00</b>	<b>499 650,55</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 690 972,70</b>	<b>350 816,00</b>	<b>5 824 267,55</b>	<b>0,00</b>	<b>6 175 083,55</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	203 072,00		172 000,00	0,00	172 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	40 000,00		13 600,00	0,00	13 600,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>243 072,00</b>		<b>185 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>185 600,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 934 044,70</b>	<b>350 816,00</b>	<b>6 009 867,55</b>	<b>0,00</b>	<b>6 360 683,55</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

1 639 540,45

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

8 000 224,00

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 555 060,00	209 202,00	1 916 970,38	0,00	2 126 172,38
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	564 238,45	0,00	245 664,36	0,00	245 664,36
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 119 298,45</b>	<b>209 202,00</b>	<b>2 162 634,74</b>	<b>0,00</b>	<b>2 371 836,74</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	725 150,00	0,00	724 000,00	0,00	724 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 461 708,30	0,00	1 781 154,45	0,00	1 781 154,45
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 201 858,30</b>	<b>0,00</b>	<b>2 520 154,45</b>	<b>0,00</b>	<b>2 520 154,45</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles		
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 321 156,75</b>	<b>209 202,00</b>	<b>4 682 789,19</b>	<b>0,00</b>	<b>4 891 991,19</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 534 454,25		2 809 805,81	0,00	2 809 805,81
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	255 221,00		284 827,00	0,00	284 827,00
041	Opérations patrimoniales (4)	40 000,00		13 600,00	0,00	13 600,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 829 675,25</b>		<b>3 108 232,81</b>	<b>0,00</b>	<b>3 108 232,81</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 150 832,00</b>	<b>209 202,00</b>	<b>7 791 022,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 000 224,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 000 224,00</b>
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
 DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
 FONCTIONNEMENT (10)**

**2 922 632,81**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 - RF 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 - DI 040*.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE DU BUDGET****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 434 591,00		2 434 591,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 931 218,00		3 931 218,00
014	Atténuations de produits	1 000,00		1 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	826 992,19		826 992,19
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	111 000,00	0,00	111 000,00
67	Charges exceptionnelles	9 560,00	0,00	9 560,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	284 827,00	284 827,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 809 805,81	2 809 805,81
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>7 324 361,19</b>	<b>3 094 632,81</b>	<b>10 418 994,00</b>

+

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES****10 418 994,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 900,00	0,00	2 900,00
13	Subventions d'investissement	600,00	0,00	600,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	486 150,55	0,00	486 150,55
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	277 760,72	0,00	277 760,72
204	Subventions d'équipement versées	63 000,00	0,00	63 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	717 591,89	0,00	717 591,89
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 617 080,39	185 600,00	4 802 680,39
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>6 175 083,55</b>	<b>185 600,00</b>	<b>6 360 683,55</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE****1 639 540,45**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****8 000 224,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	80 000,00		80 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	824 910,86		824 910,86
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		172 000,00	172 000,00
73	Impôts et taxes	5 088 481,00		5 088 481,00
74	Dotations et participations	2 057 632,00		2 057 632,00
75	Autres produits de gestion courante	241 160,00	0,00	241 160,00
76	Produits financiers	4 020,00	0,00	4 020,00
77	Produits exceptionnels	61 050,00	0,00	61 050,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>8 357 253,86</b>	<b>172 000,00</b>	<b>8 529 253,86</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 889 740,14</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>10 418 994,00</b>
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	724 000,00	0,00	724 000,00
13	Subventions d'investissement	2 126 172,38	0,00	2 126 172,38
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	245 664,36	0,00	245 664,36
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	13 600,00	13 600,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		284 827,00	284 827,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		2 809 805,81	2 809 805,81
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00		15 000,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>3 110 836,74</b>	<b>3 108 232,81</b>	<b>6 219 069,55</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>1 781 154,45</b>
-----------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 000 224,00</b>
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

**III – VOTE DU BUDGET****SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES****AT**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 471 376,00</b>	<b>2 434 591,00</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	23 550,00	22 090,00	0,00
60612	Energie - Electricité	281 800,00	290 520,00	0,00
60621	Combustibles	25 500,00	25 500,00	0,00
60622	Carburants	29 040,00	32 470,00	0,00
60623	Alimentation	132 265,00	135 370,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 620,00	1 490,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	18 830,00	19 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	183 948,00	171 840,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	19 150,00	18 100,00	0,00
60636	Vêtements de travail	12 250,00	12 985,00	0,00
6064	Fournitures administratives	23 835,00	21 535,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	32 880,00	31 880,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	20 332,00	20 373,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	14 530,00	9 220,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	429 350,00	441 395,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 990,00	2 050,00	0,00
6135	Locations mobilières	37 100,00	18 500,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 400,00	1 400,00	0,00
61521	Entretien terrains	60 650,00	66 250,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	120 950,00	117 400,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	79 650,00	74 000,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	24 900,00	26 700,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	35 150,00	36 200,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	46 910,00	49 760,00	0,00
6156	Maintenance	161 606,00	175 405,00	0,00
6161	Multirisques	55 425,00	58 836,00	0,00
617	Etudes et recherches	82 800,00	10 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	4 750,00	5 488,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	10 200,00	14 750,00	0,00
6188	Autres frais divers	6 650,00	6 000,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 000,00	700,00	0,00
6226	Honoraires	4 000,00	4 000,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	25 190,00	50 400,00	0,00
6228	Divers	11 500,00	6 600,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 100,00	7 900,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	95 680,00	100 000,00	0,00
6233	Foires et expositions	35 700,00	39 850,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	23 590,00	21 581,00	0,00
6237	Publications	26 750,00	25 250,00	0,00
6238	Divers	11 760,00	14 550,00	0,00
6248	Divers	10 050,00	8 600,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	1 830,00	1 080,00	0,00
6256	Missions	680,00	510,00	0,00
6257	Réceptions	6 290,00	4 305,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	15 480,00	15 740,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	35 420,00	40 520,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	810,00	720,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 875,00	17 868,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 070,00	1 070,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	500,00	0,00
62874	Remb. frais à la Caisse des Ecoles	150,00	150,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	90,00	90,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	26 690,00	21 790,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	106 880,00	96 430,00	0,00
63512	Taxes foncières	28 000,00	34 500,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 280,00	2 880,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	500,00	500,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>3 935 228,00</b>	<b>3 931 218,00</b>	<b>0,00</b>



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
6218	Autre personnel extérieur	20 721,00	25 812,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	51 285,00	50 709,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 724 482,00	1 759 460,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	43 602,00	44 831,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	254 403,00	268 107,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	579 585,00	534 074,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	47 926,00	42 487,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 180,00	13 996,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	495 809,00	481 056,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	551 919,00	567 527,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	30 316,00	24 159,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 000,00	75 000,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	41 000,00	41 000,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 000,00	3 000,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	500,00	500,00	0,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	1 000,00	500,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>822 243,75</b>	<b>826 992,19</b>	<b>0,00</b>
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	7 275,00	6 710,00	0,00
6531	Indemnités	175 000,00	176 000,00	0,00
6532	Frais de mission	5 000,00	5 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	11 500,00	10 000,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	20 000,00	20 000,00	0,00
6535	Formation	5 500,00	5 500,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	3 000,00	0,00
65548	Autres contributions	9 960,00	12 460,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	7 000,00	7 000,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	6 700,00	5 500,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	571 308,75	575 822,19	0,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)</b>		<b>7 230 347,75</b>	<b>7 193 801,19</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>123 000,00</b>	<b>111 000,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	122 000,00	110 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000,00	1 000,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>8 000,00</b>	<b>9 560,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	0,00	700,00	0,00
6714	Bourses et prix	4 850,00	4 860,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 500,00	3 500,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	650,00	500,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> <b>= a + b + c + d + e</b>		<b>7 371 347,75</b>	<b>7 324 361,19</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 534 454,25</b>	<b>2 809 805,81</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>255 221,00</b>	<b>284 827,00</b>	<b>0,00</b>
<b>6811</b>	<b>Dot. amort. et prov. Immos incorporables</b>	<b>255 221,00</b>	<b>284 827,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 789 675,25</b>	<b>3 094 632,81</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>2 789 675,25</b>	<b>3 094 632,81</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> <b>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>10 161 023,00</b>	<b>10 418 994,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>10 418 994,00</b>
--	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte**

Montant des ICNE de l'exercice	32 913,95
Montant des ICNE de l'exercice N-1	31 913,95
= Différence ICNE N – ICNE N-1	1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>65 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	60 000,00	75 000,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	5 000,00	5 000,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>761 390,74</b>	<b>824 910,86</b>	<b>0,00</b>
7013	Ventes de produits résiduels	100,00	200,00	0,00
7021	Ventes de récoltes	160,00	200,00	0,00
7022	Coupes de bois	500,74	1 149,86	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	6 000,00	6 500,00	0,00
70312	Redevances funéraires	1 000,00	500,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	10 000,00	10 000,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	14 100,00	24 031,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	1 000,00	500,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	14 600,00	13 400,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	5 500,00	5 500,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	560 000,00	614 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	12 625,00	10 600,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	300,00	300,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	113 000,00	113 000,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	700,00	800,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	1 000,00	2 000,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	20 305,00	21 630,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	500,00	600,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>4 859 041,00</b>	<b>5 088 481,00</b>	<b>0,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 488 724,00	3 700 032,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	10 000,00	3 000,00	0,00
73211	Attribution de compensation	412 193,00	412 393,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	315 000,00	280 000,00	0,00
73221	FNGIR	63 534,00	63 466,00	0,00
7328	Autres fiscalités reversées	95 000,00	110 000,00	0,00
7336	Droits de place	1 500,00	1 500,00	0,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	23 000,00	23 000,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00
7362	Taxes de séjour	90,00	90,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	350 000,00	420 000,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	100 000,00	75 000,00	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>2 013 668,00</b>	<b>2 057 632,00</b>	<b>0,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	895 350,00	910 000,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	469 701,00	540 000,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	91 827,00	110 192,00	0,00
744	FCTVA	12 000,00	10 000,00	0,00
74718	Autres participations Etat	101 680,00	31 030,00	0,00
7472	Participat° Régions	5 000,00	4 000,00	0,00
7473	Participat° Départements	1 000,00	1 000,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	4 700,00	4 415,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	17 950,00	20 000,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	77 160,00	58 845,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	238 100,00	244 000,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits mutation	200,00	300,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	8 000,00	6 500,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	1 000,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	10 000,00	10 000,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	80 000,00	90 000,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	17 350,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>227 650,00</b>	<b>241 160,00</b>	<b>0,00</b>
752	Revenus des immeubles	107 650,00	111 160,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	120 000,00	130 000,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>		<b>7 926 749,74</b>	<b>8 292 183,86</b>	<b>0,00</b>
<b>(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>				

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>440,00</b>	<b>4 020,00</b>	<b>0,00</b>
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	420,00	4 000,00	0,00
7688	Autres	20,00	20,00	0,00
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>58 050,00</b>	<b>61 050,00</b>	<b>0,00</b>
7713	Libéralités reçues	50,00	50,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	23 000,00	26 000,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	35 000,00	35 000,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>7 985 239,74</b>	<b>8 357 253,86</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>203 072,00</b>	<b>172 000,00</b>	<b>0,00</b>
722	Immobilisations corporelles	203 072,00	172 000,00	0,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>203 072,00</b>	<b>172 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>8 188 311,74</b>	<b>8 529 253,86</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>1 889 740,14</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>10 418 994,00</b>
--	----------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)</b>	<b>216 085,00</b>	<b>185 780,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisat° documents urbanisme	57 040,00	18 000,00	0,00
2031	Frais d'études	90 701,00	157 800,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	68 344,00	9 980,00	0,00
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (hors opérations)</b>	<b>63 000,00</b>	<b>63 000,00</b>	<b>0,00</b>
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	63 000,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	63 000,00	0,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>328 656,00</b>	<b>703 987,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	12 541,00	331 362,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	6 300,00	2 000,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	31 000,00	25 500,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	40 055,00	32 000,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	0,00	8 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	49 500,00	167 500,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	43 580,00	13 150,00	0,00
2184	Mobilier	65 870,00	25 890,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	79 810,00	98 585,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>4 589 381,00</b>	<b>4 371 850,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	2 230 569,00	2 417 750,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 237 244,00	1 861 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	121 568,00	93 100,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>5 197 122,00</b>	<b>5 324 617,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>900,00</b>	<b>2 900,00</b>	<b>0,00</b>
10226	Taxe d'aménagement	900,00	2 900,00	0,00
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>600,00</b>	<b>0,00</b>
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	600,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>482 950,70</b>	<b>486 150,55</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	430 000,70	434 400,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	48 000,00	48 000,55	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	0,00	0,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	3 750,00	3 750,00	0,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>493 850,70</b>	<b>499 650,55</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>5 690 972,70</b>	<b>5 824 267,55</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</b>	<b>203 072,00</b>	<b>172 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Charges transférées (9)</b>	<b>203 072,00</b>	<b>172 000,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	197 360,00	172 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 712,00	0,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (10)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>13 600,00</b>	<b>0,00</b>
2313	Constructions	33 000,00	13 600,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>243 072,00</b>	<b>185 600,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>5 934 044,70</b>	<b>6 009 867,55</b>	<b>0,00</b>

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
			<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>
			<b>350 816,00</b>
			+
			<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>
			<b>1 639 540,45</b>
			=
			<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
			<b>8 000 224,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>010</b>	<b>Stocks</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (hors 138)</b>	<b>1 555 060,00</b>	<b>1 916 970,38</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	190 671,00	203 711,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	4 800,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	191 019,00	47 044,38	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	1 027 521,00	710 838,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	53 819,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	654 420,00	0,00
1337	Dot. de soutien à l'investissement local	0,00	116 000,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	87 230,00	184 957,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>564 238,45</b>	<b>245 664,36</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	564 238,45	245 664,36	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 119 298,45</b>	<b>2 162 634,74</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 186 858,30</b>	<b>2 505 154,45</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	615 150,00	550 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	110 000,00	170 000,00	0,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	4 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 461 708,30	1 781 154,45	0,00
<b>138</b>	<b>Autres subvent° invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 201 858,30</b>	<b>2 520 154,45</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>4 321 156,75</b>	<b>4 682 789,19</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la sect° de fonctionnement</b>	<b>2 534 454,25</b>	<b>2 809 805,81</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>255 221,00</b>	<b>284 827,00</b>	<b>0,00</b>
2802	Frais liés à la réalisation des document	6 955,70	8 050,69	0,00
28031	Frais d'études	12 250,00	14 441,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	9 850,00	9 850,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	3 036,00	3 036,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	4 094,00	4 094,92	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	31 456,00	31 456,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	2 400,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	24 645,70	40 564,76	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	757,00	855,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	8 185,00	9 022,82	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	20 842,29	24 662,94	0,00
28182	Matériel de transport	25 251,00	28 240,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	21 505,03	21 396,41	0,00
28184	Mobilier	32 242,17	39 935,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	51 751,11	49 221,46	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 789 675,25</b>	<b>3 094 632,81</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>40 000,00</b>	<b>13 600,00</b>	<b>0,00</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)		
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	40 000,00	13 600,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>2 829 675,25</b>	<b>3 108 232,81</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>7 150 832,00</b>	<b>7 791 022,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>209 202,00</b>
-----------------------------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 000 224,00</b>
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat <sup>e</sup> publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

Dépenses réelles	496 151	815 932	3 070	506 395	913 030	862 090	25 850	0	0	2 126 750	75 000	5 824 268
- Equipements municipaux (2)		813 332	3 070	506 395	913 030	862 090	25 850	0	0	2 062 850	75 000	5 261 617
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	63 000	0	63 000
- Opérations financières	496 151											496 151
Dépenses d'ordre	0											185 600
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>496 151</b>	<b>856 416</b>	<b>3 070</b>	<b>532 005</b>	<b>926 340</b>	<b>932 078</b>	<b>29 110</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 159 698</b>	<b>75 000</b>	<b>6 009 868</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 639 540</b>	<b>111 478</b>	<b>0</b>	<b>2 428</b>	<b>19 911</b>	<b>32 430</b>	<b>4 476</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>180 093</b>	<b>0</b>	<b>1 990 356</b>
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>2 135 691</b>	<b>967 894</b>	<b>3 070</b>	<b>534 433</b>	<b>946 251</b>	<b>964 508</b>	<b>33 586</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 339 791</b>	<b>75 000</b>	<b>8 000 224</b>

**RECETTES**

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>5 610 787</b>	<b>909 616</b>	<b>0</b>	<b>507 995</b>	<b>325 033</b>	<b>169 605</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>267 985</b>	<b>0</b>	<b>7 791 022</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>17 700</b>	<b>0</b>	<b>500</b>	<b>5 068</b>	<b>83 478</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102 456</b>	<b>0</b>	<b>209 202</b>
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>5 610 787</b>	<b>927 316</b>	<b>0</b>	<b>508 495</b>	<b>330 101</b>	<b>253 083</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>370 441</b>	<b>0</b>	<b>8 000 224</b>

**FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>3 216 633</b>	<b>2 603 628</b>	<b>54 749</b>	<b>1 756 153</b>	<b>1 108 925</b>	<b>1 031 313</b>	<b>65 804</b>	<b>10 199</b>	<b>200</b>	<b>539 106</b>	<b>32 284</b>	<b>10 418 994</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 216 633</b>	<b>2 603 628</b>	<b>54 749</b>	<b>1 756 153</b>	<b>1 108 925</b>	<b>1 031 313</b>	<b>65 804</b>	<b>10 199</b>	<b>200</b>	<b>539 106</b>	<b>32 284</b>	<b>10 418 994</b>

**RECETTES**

<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>6 664 903</b>	<b>325 225</b>	<b>2 200</b>	<b>498 275</b>	<b>231 850</b>	<b>404 483</b>	<b>120 260</b>	<b>300</b>	<b>25 550</b>	<b>187 218</b>	<b>68 990</b>	<b>8 529 254</b>
<b>RAR N-1 et reports</b>	<b>1 889 740</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 889 740</b>
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>8 554 643</b>	<b>325 225</b>	<b>2 200</b>	<b>498 275</b>	<b>231 850</b>	<b>404 483</b>	<b>120 260</b>	<b>300</b>	<b>25 550</b>	<b>187 218</b>	<b>68 990</b>	<b>10 418 994</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV – ANNEXES**

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D’ENSEMBLE**

**A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

**DEPENSES**

<b>Total dépenses investissement</b>		<b>496 151</b>	<b>967 894</b>	<b>3 070</b>	<b>534 433</b>	<b>946 251</b>	<b>964 508</b>	<b>33 586</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 339 791</b>	<b>75 000</b>	<b>6 360 684</b>
Dépenses réelles		496 151	927 410	3 070	508 823	932 941	894 520	30 326	0	0	2 306 843	75 000	6 175 084
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	900	0	2 900
13	Subventions d'investissement	0	600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600
16	Emprunts et dettes assimilées	486 151	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	486 151
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	42 431	270	540	460	15 000	0	0	0	219 060	0	277 761
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	63 000	0	63 000
21	Immobilisations corporelles	0	602 592	2 800	27 666	42 970	15 740	5 651	0	0	20 172	0	717 592
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	279 787	0	480 617	889 511	863 780	24 675	0	0	2 003 711	75 000	4 617 080
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>0</i>	<i>40 484</i>	<i>0</i>	<i>25 610</i>	<i>13 310</i>	<i>69 988</i>	<i>3 260</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>32 948</i>	<i>0</i>	<i>185 600</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>40 484</i>	<i>0</i>	<i>21 360</i>	<i>3 960</i>	<i>69 988</i>	<i>3 260</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>32 948</i>	<i>0</i>	<i>172 000</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 250</i>	<i>9 350</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>13 600</i>

**RECETTES**

<b>Total recettes investissement</b>		<b>5 610 787</b>	<b>927 316</b>	<b>0</b>	<b>508 495</b>	<b>330 101</b>	<b>253 083</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>370 441</b>	<b>0</b>	<b>8 000 224</b>
--------------------------------------	--	------------------	----------------	----------	----------------	----------------	----------------	----------	----------	----------	----------------	----------	------------------

COMMUNE DE CHATEAUGIRON - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2019

Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190311-BP2019COMMUNE-BF

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
Recettes réelles		2 516 154	927 316	0	504 245	320 751	253 083	0	0	0	370 441	0	4 891 991
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 501 154	0	0	0	4 000	0	0	0	0	0	0	2 505 154
13	Subventions d'investissement	0	681 652	0	504 245	316 751	253 083	0	0	0	370 441	0	2 126 172
16	Emprunts et dettes assimilées	0	245 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245 664
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>3 094 633</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 250</i>	<i>9 350</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 108 233</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	<i>2 809 806</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 809 806</i>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>284 827</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>284 827</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 250</i>	<i>9 350</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>13 600</i>

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>3 216 633</b>	<b>2 603 628</b>	<b>54 749</b>	<b>1 756 153</b>	<b>1 108 925</b>	<b>1 031 313</b>	<b>65 804</b>	<b>10 199</b>	<b>200</b>	<b>539 106</b>	<b>32 284</b>	<b>10 418 994</b>
Dépenses réelles		122 000	2 603 628	54 749	1 756 153	1 108 925	1 031 313	65 804	10 199	200	539 106	32 284	7 324 361
011	Charges à caractère général	0	627 748	17 160	340 673	567 708	288 121	35 820	0	200	529 246	27 915	2 434 591
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 743 835	36 409	940 719	533 846	645 642	25 729	1 714	0	0	3 324	3 931 218
014	Atténuations de produits	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000

COMMUNE DE CHATEAUGIRON - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2019

Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190311-BP2019COMMUNE-BF

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
022	Dépenses imprévues	10 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000
65	Autres charges de gestion courante	0	230 645	1 180	472 161	7 111	96 350	1 155	8 485	0	9 860	45	826 992
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	111 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 000
67	Charges exceptionnelles	0	1 400	0	2 600	260	1 200	3 100	0	0	0	1 000	9 560
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>3 094 633</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 094 633</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 809 806</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 809 806</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>284 827</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>284 827</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>6 664 903</b>	<b>325 225</b>	<b>2 200</b>	<b>498 275</b>	<b>231 850</b>	<b>404 483</b>	<b>120 260</b>	<b>300</b>	<b>25 550</b>	<b>187 218</b>	<b>68 990</b>	<b>8 529 254</b>
Recettes réelles		6 664 903	284 741	2 200	476 915	227 890	334 495	117 000	300	25 550	154 270	68 990	8 357 254
013	Atténuations de charges	5 000	75 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	137 981	1 200	405 000	17 270	219 300	4 200	300	2 550	19 810	17 300	824 911
73	Impôts et taxes	4 953 891	0	0	0	0	0	0	0	0	133 000	1 590	5 088 481
74	Dotations et participations	1 676 992	55 860	1 000	71 915	53 120	115 145	82 400	0	0	1 200	0	2 057 632
75	Autres produits de gestion courante	0	4 900	0	0	132 500	0	30 400	0	23 000	260	50 100	241 160
76	Produits financiers	4 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 020
77	Produits exceptionnels	25 000	11 000	0	0	25 000	50	0	0	0	0	0	61 050
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>40 484</i>	<i>0</i>	<i>21 360</i>	<i>3 960</i>	<i>69 988</i>	<i>3 260</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>32 948</i>	<i>0</i>	<i>172 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>40 484</i>	<i>0</i>	<i>21 360</i>	<i>3 960</i>	<i>69 988</i>	<i>3 260</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>32 948</i>	<i>0</i>	<i>172 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

**BUDGET PRIMITIF 2019- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

## Dépenses de fonctionnement

	BP + DM 2018	CA 2018	BP 2019
Charges à caractère général	2 291 878,00 €	2 045 969,83 €	2 309 211,00 €
Travaux en régie	141 548,00 €	35 567,27 €	125 380,00 €
Charges de personnel	3 935 228,00 €	3 616 979,65 €	3 931 218,00 €
Autres charges courantes	828 839,75 €	795 678,23 €	826 992,19 €
Charges financières	123 000,00 €	101 501,57 €	111 000,00 €
Charges exceptionnelles	12 760,00 €	6 043,61 €	9 560,00 €
Atténuation de produit	1 500,00 €	297,00 €	1 000,00 €
<b>Charges réelles</b>	<b>7 334 753,75 €</b>	<b>6 602 037,16 €</b>	<b>7 314 361,19 €</b>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>255 221,00 €</i>	<i>255 220,04 €</i>	<i>284 827,00 €</i>
<i>Dépenses imprévues</i>	<i>10 000,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>10 000,00 €</i>
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>2 784 282,25 €</i>	<i>- €</i>	<i>2 809 805,81 €</i>
<b>Charges de fonctionnement</b>	<b>10 384 257,00 €</b>	<b>6 857 257,20 €</b>	<b>10 418 994,00 €</b>

## Recettes de fonctionnement

	BP+ DM 2018	CA 2018	BP 2019
Ventes de produits et prestation de service	763 490,74 €	836 071,49 €	824 910,86 €
Impôts et taxes	5 019 232,00 €	5 086 602,45 €	5 088 481,00 €
Dotations et participations	2 075 071,00 €	2 074 698,70 €	2 057 632,00 €
Autres produits courants	227 650,00 €	242 706,42 €	241 160,00 €
Produits financiers	4 440,00 €	418,37 €	4 020,00 €
Produits exceptionnels	68 050,00 €	32 572,84 €	61 050,00 €
Atténuation de charges	65 000,00 €	92 369,27 €	80 000,00 €
<b>Produits réels</b>	<b>8 222 933,74 €</b>	<b>8 365 439,54 €</b>	<b>8 357 253,86 €</b>
<i>Opérations d'ordre-travaux en régie</i>	<i>188 612,00 €</i>	<i>63 899,27 €</i>	<i>172 000,00 €</i>
<i>Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>1 972 711,26 €</i>	<i>- €</i>	<i>1 889 740,14 €</i>
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>10 384 257,00 €</b>	<b>8 429 338,81 €</b>	<b>10 418 994,00 €</b>

## INVESTISSEMENT - BUDGET 2019

LIBELLE	REPORT	BUDGET
	2018	2019
Déficit reporté		1 639 540,45
Dépenses imprévues		10 000,00
Taxe d'aménagement		2 900,00
Remboursement des subventions		600,00
Remboursement du capital des emprunts		486 150,55
Revision documents d'urbanisme	41 400,00	18 000,00
Autres frais d'études	39 600,00	157 800,00
Subventions d'équipements versées		63 000,00
Acquisition de terrain	3 041,00	331 362,00
Acquisition de matériel	21 544,61	382 605,00
Logiciels	10 980,72	9 980,00
Défense incendie		2 000,00
Autre matériel et outillage de voirie		25 500,00
Autres matériels et outillages techniques	4 800,00	32 000,00
Œuvre d'art		8 000,00
Acquisition d'un véhicule		167 500,00
Informatique		13 150,00
Mobilier	2 990,69	25 890,00
Autres matériels	2 773,20	98 585,00
Construction et entretien des bâtiments	61 928,40	670 900,00
Mairies	5 346,00	23 850,00
Ateliers des services techniques		28 000,00
Eglise - Presbytère		85 900,00
Préau communal	0,00	3 000,00
Ecoles	317,21	63 900,00
Château	19 910,84	126 000,00
Restaurant scolaire		39 400,00
Médiathèque		750,00
Le Zéphyr		14 000,00
Salle de sports + terrain de football	8 741,52	49 550,00
Terrain de loisirs	21 888,10	120 600,00
Ludothèque		200,00
ALSH	1 800,00	20 000,00
Orangerie		20 000,00
Salle polyvalente Saint-Aubin du Pavail	3 924,73	750,00
Commerces		15 000,00
Camping		60 000,00
Entretien voies et réseaux	122 140,99	848 000,00
Cimetière	2 530,00	25 000,00
Eaux pluviales		
Eclairage public	117 915,39	190 000,00
Voirie		332 000,00
Plan vélo	1 695,60	288 400,00
Espaces verts		2 000,00
Jardins familiaux		10 600,00
Effacement de réseaux	0,00	73 100,00
Travaux en régie	0,00	172 000,00
Réfection bureau- Le Prieuré		8 880,00
Le Petit Launay: aménagement parking		7 554,00
Mise en valeur tombe mérovingienne		5 000,00
Travaux agrandissement cimetière La Roche		1 800,00
Fabrication de bancs- Le Centaure		2 440,00
Aménagement jardins La Pince Guerrière		2 320,00
Peinture menuiseries extérieures Ex-Paul Féval		9 000,00
Réfection sanitaires maternelle- restaurant scolaire		7 600,00
Aménagement meuble médiathèque		1 920,00
Travaux de réfection salles des sports et terrain		23 648,00
Travaux bureaux à l'Orangerie		3 260,00
Réfection aires de jeu		24 600,00
Création et amélioration d'espaces verts		32 948,00
Mise en accessibilité (Prieuré, salles de sports, églises)		41 030,00
Régularisation avance forfaitaire	0,00	13 600,00
Opérations	61 161,00	2 779 850,00
Chapelle du château		0,00
Aménagement rue de Rennes/bd du Château		51 000,00
Aménagement Centre ville		655 000,00
Aménagement Avenue de Piré		282 000,00
Performance énergétique La Pince Guerrière		295 000,00
Réfection des lucarnes du château		683 000,00
Construction de locaux et vestiaires au stade de football		171 000,00
Extension salle de la Gironde		470 000,00
Pôle enfance jeunesse culture -tranche médiathèque		45 850,00
Remplacement menuiseries extérieures Ex-Paul Féval		82 000,00
ZAC du Grand Launay	61 161,00	45 000,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>350 816,00</b>	<b>7 649 408,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D' INVESTISSEMENT</b>	<b>8 000 224,00</b>	

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembourse- ment	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortisse- ment (7)	Possibilité de rembourse- ment anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					7 521 325,82									
1641 Emprunts en euros (total)					6 521 325,82									
0421524430802 (COM116BCME)	BANQUE COMMERCIALE POUR LE MARCHE DE L'ENTREPRISE	08/12/2003	15/12/2003	30/03/2004	1 000 000,00	V	EURIBO R + 0,1800	2,144	1,962	EURO	T	P	O	A-1
MIN510964EUR (COM119CLF)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	30/12/2005	25/04/2005	01/08/2006	500 000,00	C	Si EURIBO R compris entre -100 et 5,5 alors 3,63 Si EURIBO R compris entre 5,5 et 100 alors EURIBO R + 0,14	3,630	3,492	EURO	A	P	N	B-1
0421524430801 (COM120BCME)	BANQUE COMMERCIALE POUR LE MARCHE DE L'ENTREPRISE	16/12/2009	21/12/2009	28/02/2010	1 000 000,00	F	FIXE	3,357	3,824	EURO	A	C	O	A-1
MON510962EUR (COM121DEXIA)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	08/03/2010	11/03/2010	01/07/2010	735 000,00	F	FIXE	3,780	3,834	EURO	T	P	O	A-1
MON510961EUR (COM122DEXIA)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	26/04/2010	21/05/2010	01/09/2010	265 000,00	F	FIXE	2,630	2,655	EURO	T	P	O	A-1
MON510963EUR (COM123SFIL)	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	08/04/2015	01/05/2015	01/05/2016	450 000,00	F	FIXE	3,370	3,420	EURO	A	P	N	A-1
0147524428204 (COM124ARKEA)	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	18/12/2015	10/03/2016	30/04/2016	1 000 000,00	F	FIXE	1,980	1,995	EURO	T	P	N	A-1
00027470042 (COM125CRCA)	CREDIT AGRICOLE D'ILLE-ET-VILAINE	04/02/2011	01/01/2017	28/02/2017	17 573,54	F	FIXE	4,010	4,257	EURO	T	P	N	A-1
1087865 (COM126CDC)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	02/04/2007	01/01/2017	01/05/2017	30 237,94	V	LIVRETA - 1,69000	3,550	1,934	EURO	A	P	N	A-1







Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190311-BP2019COMMUNE-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Périodicité des rembourse ments (6)	Profil d'amortisse ment (7)	de rembourse ment anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursem ent	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de Taux (5)	Taux actuariel					
<b>Total général</b>					<b>7 551 325,82</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190311-BP2019COMMUNE-BF

## A2.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				<b>3 987 877,76</b>					<b>485 921,95</b>	<b>95 767,28</b>		<b>26 852,05</b>
1641 Emprunts en euros (total)				<b>3 654 544,76</b>					<b>438 302,95</b>	<b>93 493,49</b>		<b>26 757,66</b>
0421524430802 (COM116BCME)	N			180 089,08	4,92	V	EURIBOR + 0,1800	0,000	34 422,56	0,20		6,74
MIN510964EUR (COM119CLF)	N			83 079,24	1,58	C	Si EURIBOR compris entre -100 et 5,5 alors 3.63 Si EURIBOR compris entre 5,5 et 100 alors EURIBOR + 0,14	3,630	40 799,09	3 057,66		652,28
0421524430801 (COM120BCME)	N			387 665,39	5,08	F	FIXE	3,820	64 610,89	14 808,82		10 379,70
MON510962EUR (COM121DEXIA)	N			369 730,32	6,25	F	FIXE	3,780	51 166,15	13 256,21		3 010,43
MON510961EUR (COM122DEXIA)	N			127 697,96	6,42	F	FIXE	2,630	18 257,83	3 179,37		245,13
MON510963EUR (COM123SFIL)	N			321 344,77	5,33	F	FIXE	3,370	47 243,30	10 979,73		6 286,44
0147524428204 (COM124ARKEA)	N			884 773,47	17,00	F	FIXE	1,964	43 476,73	17 197,03		2 851,72
00027470042 (COM125CRCA)	N			9 137,11	1,83	F	FIXE	4,010	4 477,49	299,63		16,43
1087865 (COM126CDC)	N			20 055,36	3,33	V	LIVRETA - 1,69000	1,529	5 050,13	310,86		155,69
70001887996 (COM127CRCA)	N			45 691,74	5,33	V	EURIBOR	0,111	8 294,84	47,92		6,57
3273253 (COM128CRCA)	N			36 591,54	2,58	F	FIXE	4,360	11 680,53	1 595,39		457,00



Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190311-BP2019COMMUNE-BF

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>				<b>22 500,00</b>					<b>3 750,00</b>			
1681 Autres emprunts (total)				<b>22 500,00</b>					<b>3 750,00</b>			
20140110 (COM134CAF)	N			22 500,00	5,25	F	FIXE	0,000	3 750,00	0,00		0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>4 010 377,76</b>					<b>489 671,95</b>	<b>95 767,28</b>	<b>0,00</b>	<b>26 852,05</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE

## A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date du vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)					0,00									
<b>TOTAL (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Barrière simple (B)														
MIN510964EUR (COM119CLF)	CREDIT LOCAL DE FRANCE	500 000,00	83 079,24	1 : Indice en euro	15,00		3.63	EURIBOR + 0,14	0,00		3,630	3 057,66	0,00	2,07
<b>TOTAL (B)</b>		<b>500 000,00</b>	<b>83 079,24</b>						<b>0,00</b>			<b>3 057,66</b>	<b>0,00</b>	<b>2,07</b>
Option d'échange (C)					0,00									
<b>TOTAL (C)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)					0,00									
<b>TOTAL (D)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)					0,00									
<b>TOTAL (E)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres types de structures (F)					0,00									
<b>TOTAL (F)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>						<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190311-BP2019COMMUNE-BF

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Affiché le			
											du budget (9)	l'exercice (10)	(le cas échéant) (11)	capital restant dû
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>500 000,00</b>	<b>83 079,24</b>						<b>0,00</b>			<b>3 057,66</b>	<b>0,00</b>	<b>2,07</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS**

Envoyé en préfecture le 20/03/2019

Reçu en préfecture le 20/03/2019

Affiché le

ID : 035-200064483-20190311-BP2019COMMUNE-BF

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	26					
	% de l'encours	97,93 %					
	Montant en euros	3 927 298,52					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	2,07 %					
	Montant en euros	83 079,24					
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.